



REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL 2024-2025 D25 – D90

1) Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites sur SPID par les clubs dans l'Espace Mon Club <https://monclub.fftt.com> , dans le menu Sportifs / Engagements.

Date limite d'inscription au 1^{er} tour : **22 septembre** pour le niveau régional (date souhaitée pour le niveau départemental), et **20 septembre** pour le niveau national 2. ATTENTION, pour les joueurs susceptibles d'être qualifiés en Régionale, la date butoir est INTRANSIGIBLE !

2) Nouvelles inscriptions

Toute nouvelle inscription avant le 1^{er} tour mais après le 22 septembre (autorisé au niveau départemental), ou avant tout autre tour de la compétition, doit être cochée sur le SPID par le club, **avant le dimanche** précédant le tour en question.

Toute inscription au-delà de cette limite ne pourra être prise en compte pour le tour en question.

3) Calendrier

Les dates des 4 tours du Critérium Fédéral sont les suivantes :

- 1^{er} tour : 12 et 13 octobre 2024
- 2^{ème} tour : 23 et 24 novembre 2024
- 3^{ème} tour : 25 et 26 janvier 2025
- 4^{ème} tour : 15 et 16 mars 2025

4) Féminines

Le critérium départemental est mixte, tout comme au niveau régional. Les féminines jouent donc dans les divisions communes avec les messieurs/garçons. Elles sont placées au 1^{er} tour, soit en fonction de leurs résultats des 4 tours de la saison précédente pour celles qui ont déjà participé exclusivement au niveau départemental, soit en fonction de leurs points licences pour celles qui ont joué en régional voire en national 2.

Les joueuses devront indiquer avant le 1^{er} tour leur choix de rester dans les tableaux mixtes avec les messieurs ou de candidater pour la montée en National 2, via un questionnaire envoyé par la Ligue. Les 2 meilleures féminines de chaque catégorie tous départements de la région confondus monteront alors en N2 à l'issue de chaque tour (se référer au règlement du CF régional).

5) Placement des joueurs

Les joueurs sont classés dans les différentes divisions en fonctions de leurs résultats du tour précédent, ou selon le total de leurs points criterium de la saison dernière pour le 1^{er} tour.

Un nouveau joueur est incorporé en fonction de ses points licences, derrière le dernier meilleur classé que lui, selon l'article III.302 a) du règlement sportif fédéral.

6) Forfaits

Pour chaque tour, il existe 3 catégories de forfaits :

- Le forfait excusé justifié (FEJ) : le joueur fait part de son forfait dans les délais indiqués et fournit un justificatif.
- Le forfait excusé (FE) : le joueur fait part de son forfait dans les délais indiqués, sans justificatif particulier.
- Le forfait non excusé (FNE) : le joueur n'a pas prévenu de son absence au plus tard une demi-heure avant le début de la compétition, **ce qui n'est pas tolérable.**

Délais pour déclarer un forfait (FE ou FEJ) :

- Un forfait doit être avisé aux responsables de la compétition par mail à criterium@doubstt.com, impérativement **avant le jeudi 16h** précédent le tour en question.
- Un forfait peut être avisé au-delà de cette limite et jusqu'à **1/2 heure avant le début de la compétition**, à condition que cette prévenance tardive soit **justifiée**.
- Si le forfait survient **le jour même** de la compétition, il doit être avisé **IMPERATIVEMENT par téléphone au numéro du JA inscrit sur la convocation.**

Conditions pour un forfait excusé justifié (FEJ) :

- Maladie ou blessure (fourniture d'un certificat médical)
- Raison professionnelle (fourniture d'un justificatif de l'employeur)
- Voyage scolaire (fourniture d'un justificatif de l'établissement)
- Événement familial grave
- Météo avérée dangereuse

Tout justificatif doit être fourni avant la compétition ou au plus tard le mardi soir suivant la compétition, par mail à criterium@doubstt.com.

Conséquences d'un forfait :

- 1^{er} FEJ : le joueur est maintenu dans la même division au tour suivant.
- 2^{ème} FEJ : équivaut à un FE.
- 1^{er} FE : le joueur est incorporé au tour suivant ~~en fonction de ses points licences~~, derrière le dernier ayant le plus grand total de points critérium que lui, à défaut derrière le dernier meilleur classé que lui en points-licence, dans la même division ou la division inférieure.
- 2^{ème} FE : le joueur descend d'une division.
- 3^{ème} FE : le joueur est exclu du critérium pour la saison.
- 1^{er} FNE : le joueur descend d'une division et est sanctionné d'une amende forfaitaire de 15 €.
- 2^{ème} FNE : le joueur est exclu du critérium pour la saison et est sanctionné d'une amende forfaitaire de 15 €.

- Tout joueur exclu (3 FE ou 2 FNE) est replacé au 1^{er} tour de la saison suivante une division en dessous de celle pour laquelle il sera qualifié selon le total des points critérium des 4 tours de cette saison.

7) Montées / descentes

A chaque tour, le nombre de montées de départemental 1 à l'échelon régional est de :

- 1 seul montant dans toutes les catégories

Pour toutes les autres divisions, le nombre de montées dans la division départementale supérieure est de 2 minimum par division. Le nombre de descentes est fonction des descentes de régionale, des forfaits, et des retours de forfaits excusés.

Selon le cas, des descentes supplémentaires peuvent avoir lieu (article III.113 c du règlement sportif fédéral), ou à l'inverse des repêchages, en priorité les descendants excepté le dernier, puis des montées supplémentaires des 3^e et 4^e, puis le dernier descendant, puis les 5^e, 6^e...

L'inscription au Critérium Fédéral vaut acceptation des montées en division supérieure, qu'elle soit régionale ou départementale. Un joueur refusant de monter en division supérieure sera déclaré forfait non excusé dans la division pour laquelle il est qualifié au tour suivant, et ne pourra participer à ce tour dans aucune autre division.

Exemple : à l'issue du 1^{er} tour en D1 où il termine 1^{er}, un joueur refuse la montée en R2 seniors pour le 2^{ème} tour : il est déclaré forfait non excusé en R2 au 2^{ème} tour, ne pourra donc participer à ce 2^{ème} tour dans aucune autre division, et redescendra au 3^{ème} tour en D1.

8) Dispositions d'application du présent règlement

Le présent règlement est établi en Juillet 2024 pour application pour la saison 2024-2025.

Il est susceptible de modifications en fonction de l'évolution des règlements sportifs ou généraux fédéraux.

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

Il complète ou explicite les règlements sportifs et généraux fédéraux. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux, disponibles en ligne sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/site/fftt/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.

Le 1^{er} juillet 2024,

Karine CAPELLI-COINET

Responsable critérium fédéral
du District de Belfort – Montbéliard

Jean-Michel HELLER

Responsable critérium fédéral
du District de Besançon Haut-Doubs.
Responsable Commission Sportive
Départementale